



BÉNÉFICES ATTENDUS

- Le warrantage et la tierce détention permettront aux producteurs d'augmenter leurs revenus en différant la vente de leurs récoltes, tirant ainsi profit de la hausse saisonnière des prix.
- Le warrantage permettra une augmentation de la productivité et de la production des exploitations agricoles, grâce aux disponibilités monétaires qu'il génère et qui permettent d'accroître la pratique des cultures de contre-saison et l'apport d'intrants.
- Le développement de la contractualisation avec les opérateurs d'aval permettra aux producteurs, toutes choses égales par ailleurs, de mieux valoriser les produits qu'ils vendent.
- Le développement de micro-projets en faveur des femmes et des jeunes générera une rentabilité minimale de 10 %. Les micro-projets de partenariat entre les OP et les partenaires en aval génèreront un revenu additionnel pour les bénéficiaires de ces micro-projets de l'ordre de 1 million US\$ pour les 10 millions US\$ investis par le projet.
- L'amélioration de la nutrition des ménages impactés grâce à une plus grande disponibilité alimentaire à la soudure et grâce à une plus grande diversité du disponible alimentaire.
- Le renforcement des coopératives et de leurs Unions grâce aux actions de formation entreprises par le projet et grâce au rôle accru qu'elles joueront dans le cycle de production/stockage/commercialisation de leurs membres.



ZONES D'INTERVENTION

Le projet PARMN se concentrera sur les zones à fort potentiel de stockage, qui sont variés selon les produits considérés. Ces zones seront définies au démarrage du projet et validées par le Comité de Pilotage, après concertation avec les principales fédérations d'Organisation de Producteurs et les différents bailleurs intervenant dans des activités connexes (de production et de stockage).



BUDGET 62,42 millions US\$

Les coûts de base sont de **58,65 millions US\$** auxquels s'ajoutent 1 % d'imprévus physiques, soit **0,87 million US\$**, et 5 % d'imprévus financiers, soit **2,89 millions US\$**. Les investissements représenteront 89 % des coûts totaux soit **55,39 millions US\$** et les coûts récurrents 11 %, soit **7,025 millions US\$**.



BÉNÉFICIAIRES

50 unions, soit environ 1,500 Coopératives de base regroupant 90,000 ménages de producteurs, soit une population d'au moins 630,000 personnes.



GESTION

Le projet aurait pour organe de gouvernance un Comité de Pilotage, placé sous la présidence du Ministre en charge de l'Agriculture ou de son représentant, qui se réunira deux fois par an. Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par le coordinateur du Projet. Le président du comité pourrait enfin inviter comme observateurs, toute structure de son choix, notamment la PARM et les projets avec lesquels le PARMN collabore.



DURÉE 6 ans



PARM CD WORKSHOP_NIGER © CARLOS TOMAS LORA ACOSTA

Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger (PARMN) 2023

Gérer les risques pour améliorer les conditions de vie des petits agriculteurs

Secrétariat PARM

Fonds international de développement agricole (FIDA) Via Paolo di Dono 44-00142 Rome (Italie)

✉ parm@ifad.org
🌐 www.parm.org

MIS EN ŒUVRE PAR :

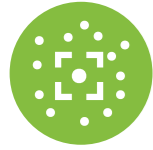


Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

AVEC L'APPUI DE :



Plateforme pour la Gestion des Risques Agricoles



CONTEXTE

La PARM a engagé, à la demande du Gouvernement nigérien, et en collaboration avec le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N), un processus de préparation d'un projet de Gestion des Risques Agricoles (GRA) au Niger. Une étude complémentaire à une première étude menée par l'Etat du Niger a été réalisée par la PARM en 2016 sur l'évaluation des risques agricoles. Celle-ci a conduit à l'identification de deux outils primordiaux de GRA à développer au Niger : (i) le warrantage ; (ii) et les contrats à termes connectés à la stratégie sur les crises alimentaires. Par la suite, une autre étude sur la faisabilité de ces outils a été réalisée par PARM en 2018. Suite à des changements internes, le projet est maintenant sous la supervision du Secrétariat Général du Gouvernement du Niger.

En tenant compte des résultats quantitatifs de cette dernière étude, validée par le Gouvernement Nigérien, il a été mis en exergue l'intérêt :

1. Redynamiser, sur des bases plus pérennes, le warrantage ;
2. Développer des méthodes de contractualisation à terme entre producteurs et acheteurs institutionnels ;
3. Mieux articuler les politiques de distribution ou de vente à prix réduits de produits vivriers en milieu rural, afin d'éviter de créer des distorsions préjudiciables aux opérations de warrantage.

Ces orientations ont été les fondements pour la conceptualisation et la formulation du **Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger (PARMN)**.



APPROCHE

Le projet suivra une stratégie d'intervention consistant à réduire les risques de marché pour les petits producteurs, par le développement d'outils de stockage collectif à vocation de marché (warrantage amélioré de seconde génération, tierce détention) et de formules innovantes de contractualisation et de partenariat entre les Organisations de Producteurs pratiquant le stockage collectif et les opérateurs en aval, ainsi que par une articulation cohérente avec les outils de réponse aux crises alimentaires, notamment les ventes à prix modéré.

OBJECTIF GLOBAL

Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Réduction du risque de marché supporté par les petits producteurs agricoles, à travers le développement des outils adaptés de stockage collectif et de contractualisation/partenariat avec les acteurs en aval du marché.

COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES

Composante 1



Développement du crédit de stockage de deuxième génération : vise à développer différentes formules de stockage collectif avec financement des stocks en fonction des besoins des bénéficiaires et de l'environnement institutionnel. Elle sera mise en œuvre à travers :

- (i) **la sous-composante 1.1** : Coordination des opérations de warrantage et de tierce détention pour assurer une coordination efficace de toutes les parties prenantes de la composante, permettant une réalisation de ses différentes activités ;
- (ii) **la sous-composante 1.2** : Information, sensibilisation et sélection des parties prenantes visant à garantir une meilleure connaissance du projet par les bénéficiaires potentiels et les Institutions de Microfinance (IMF), à faciliter la participation active, l'inclusion et l'adhésion de toutes les catégories d'acteurs dans la mise en œuvre, à sélectionner les Unions et les IMF et à créer les conditions favorables à l'appropriation des résultats attendus ;
- (iii) **la sous-composante 1.3** : Réhabilitation/construction de magasins de stockage adaptés aux différents types de produits à stocker et présentant toutes les garanties d'un stockage sécurisé ;
- (iv) **la sous-composante 1.4** : Formation des Organisations de Producteurs ;
- (v) **la sous-composante 1.5** : Assurer l'appui conseil et l'encadrement des coopératives pratiquant le warrantage ;
- (vi) **la sous-composante 1.6** : Renforcement de capacité des IMF et banques partenaires du projet afin qu'ils soient mieux outillés pour apporter l'appui financier requis correspondant aux besoins et demandes des Coopératives dans les délais ;
- (vii) **la sous-composante 1.7** : Abondement du fonds de garantie FISAN ; et
- (viii) **la sous-composante 1.8** : Renforcement du système d'information sur les prix, au niveau des villages impactés, et sur les stocks vivriers afin d'augmenter le volume d'informations disponible au niveau local.

Composante 2



Appui à la contractualisation entre OP et acheteurs institutionnels et privés. Elle sera mise en œuvre à travers :

- (i) **la sous-composante 2.1** : Articulation du stockage collectif avec les opérations du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires ;
- (ii) **la sous-composante 2.2** : Appui au DNP-GCA pour le développement des achats locaux auprès des producteurs qui font du warrantage ;
- (iii) **la sous-composante 2.3** : Fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes pour entreprendre des activités de contre-saison ou initier des Activités Génératrices de Revenus (AGR) tels que le petit élevage ou la transformation ; et
- (iv) **la sous-composante 2.4** : Appuis aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval.

Composante 3



Appui à l'approche holistique de la Gestion des Risques Agricoles et à la mise en place du cadre réglementaire : mise en place d'une cellule d'appui, placée sous l'autorité de l'Unité de Coordination du Projet, pour le développement des outils de gestion des risques de marché et leur intégration dans une approche holistique de la gestion des risques agricoles (GRA).

Composante 4



Gestion du projet : fournir les ressources nécessaires pour assurer une gestion adéquate du Programme, spécialement la coordination générale de ses activités, la gestion financière et la fourniture de biens et services, la communication, ainsi que le suivi-évaluation de son exécution.